

Le 26 septembre 2017



**CONSTRUCTION  
ET BOIS**

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# Politique du logement : Le logement social sous le joug de rigueur budgétaire

Tout a commencé par la baisse des 5 € de l'APL, pour continuer sur l'annulation des crédits d'engagement de 184,9 millions d'euros, et des 130,5 millions d'euros de crédits de paiement destinés au logement social, et **maintenant le gouvernement ordonne aux organismes HLM de diminuer leurs loyers pour compenser une baisse future encore plus importante des APL.**

Pour la FNCB-CFDT, cette stratégie revient plus à une décision d'économie budgétaire qu'à une réelle politique de logement.

Alors que le logement social ne représente que 28% des aides publiques, cette stratégie menace directement l'équilibre financier des organismes HLM, réduisant considérablement leurs capacités à faire face à l'entretien des logements, aux grosses réparations et en partie à leur réhabilitation, financés par les loyers. **En effet le montant des loyers hors charges pratiqué est dépendant des conditions de financement initiales dont l'Etat porte la responsabilité par ses politiques.**

La FNCB-CFDT regrette cette mesure qui va avoir pour résultat d'affecter gravement les conditions de logement des habitants modestes et très modestes, alors que dans le même temps, les dispositifs de défiscalisation (Pinel) à destination du privé sont maintenus sans contrepartie ni contribution à l'intérêt général et des plus modestes.

Si l'APL a pris une part disproportionnée dans la solvabilisation des entreprises sociales de l'habitat et par conséquent des locataires au détriment des conditions de financement de la production du logement social, c'est la résultante de l'absence d'une réelle politique nationale du logement et d'un désengagement de l'Etat. C'est ce qu'André Martin, Président de l'Opac de Seine Maritime pressentait déjà dès **1978**, en parlant de la réforme du financement du logement de 1977 instituant l'APL : *« Ne risquons-nous pas d'aboutir à une ségrégation néfaste contre laquelle nous nous sommes toujours élevé ? L'APL remplira-t-elle bien son rôle en l'absence d'une véritable indexation des barèmes ?...Il nous est impossible de répondre d'une façon formelle à ces interrogations. »!*

Pour la FNCB-CFDT, le gouvernement doit revoir sa copie.

-----  
**Contacts FNCB-CFDT :**

Jean-Marc Candille – 06-76-98-65-24

[jeanmarc.candille@construction-bois.cfdt.fr](mailto:jeanmarc.candille@construction-bois.cfdt.fr)

**Fédération nationale  
des salariés de la  
construction et du bois  
CFDT**

47/49 avenue Simon  
Bolivar  
75950 Paris cedex 19  
Tel :01 56 41 55 60  
Fax :01 56 41 55 61

mail: [fncb@cfdt.fr](mailto:fncb@cfdt.fr)  
[www.cfdt-construction-bois.fr](http://www.cfdt-construction-bois.fr)